



UAE SCHOLARSHIP FOR YOUNG LAWYERS 2023

TERMS AND CONDITIONS

1. The European Lawyers' Union ("UAE") has instituted a scholarship for young lawyers in order to incentivize their participation in the 2023 UAE Annual Congress and General Assembly ("Scholarship").
2. The Scholarship awards the following:
 - Invitation to the UAE Annual Congress and the General Assembly of 2023, including an exemption from registration fees. The Congress is scheduled to take place on June 2 and 3, 2023 in **Thessaloniki (Greece)**.
 - Travel and accommodation expenses (to be organized and paid for by the UAE and subject to a ceiling of 1.000 Euro per year).
 - A two-year free membership of the UAE (2023 and 2024).
3. For 2023 **one** scholarship will be given. In view of the quality of the essays, the Scholarship Committee, further to the agreement of the Executive Committee of the UAE, may decide to grant additional scholarships (which in any event will not exceed a total of **three**).
4. The Scholarship is open to persons who meet the following criteria:
 - 'Young Lawyer' is defined as any person up to and including the age of 35 registered with any Bar Association within the European Union or of the Council of Europe (including trainee lawyers, insofar as already registered with the respective Bar Association, under the applicable rules). UAE membership is not required in order to submit an application.
 - Each candidate must submit an application form and complete an essay related to the theme of the Annual Congress of 2023: "**The CEAS (Common European Asylum System)**", as detailed in paragraph 5 below.
 - The application form (in English or in French) and essay must be sent by email to secretary@uae.lu before midnight CET on **April 1, 2023**.
 - Each participant may only submit one essay for one scholarship in a year.

5. Essays should be related to the theme of the 2023 Annual Congress: **“The CEAS (Common European Asylum System) at stake: complying with human rights or reforming it? The role international, European, and domestic judicial and quasi-judicial bodies”**, but the specific subject of the essay is the choice of each candidate. Examples of possible topics may be, among others, the following:
- The European asylum policy
 - The principle of solidarity (article 80 TFEU)
 - Borders’s control, between national security and solidarity
 - The temporary protection of Ukrainian refugees in European Union Law
 - Immigrant’s legal protection in EU member states
 - Art. 8 of the European Convention of Human Rights and immigration
6. Essays must be written in **English** or **French**, in a Word file, double spaced, and should not exceed **6,000 words**, not including footnotes or bibliography. The first page of the essay must contain only the applicant’s full name and email address.
7. Essays must be original, independent, unpublished works. They will not be under consideration for any commercial contract by any publishing house. The author is warranting his or her unrestricted copyright to the essay submitted.
8. The Scholarship Committee will consist of 3 Members of UAE, including the Academic Director and Members of the Executive Committee. They will judge the essays primarily on originality, style, logic, research and overall quality of content. An international, rather than a strict domestic approach, will be positively considered. Factors such as financial need and geographical diversity may also be considered.
9. Measures are taken to keep the identities of applicants anonymous from the Scholarship Committee. Any applicant who contacts a UAE Officer regarding the content of their essay will be automatically disqualified.
10. The decision of the Scholarship Committee is final and no correspondence will be entered into. The decision will be published on the UAE website by **1 May 2023**. The winners will be contacted at the email address indicated on their application form. They will be requested to provide a biographical note giving details of their legal career, studies and professional appointments.
11. UAE reserves the right not to grant the Scholarship if the quality of the essays submitted is not of a sufficient standard.



12. UAE has the right to publish the essays submitted, including but not limited to the winning essay (either the full text or extracts thereof; this includes but is not limited to the publication in the conference documentation and/or on the UAE website and/or other UAE publications). In such case, the name of the Author will be indicated appropriately. No compensation for this publication will be granted to the Author, who expressly waives his / her rights of economic exploitation in this respect.
13. UAE is not responsible for the loss, damage or non-arrival of any essay, nor for any costs or expenses incurred in the preparation or the submission of any essay.
14. If you are awarded a scholarship, please note that you may be required to provide a certificate of your proficiency in English or French and evidence that you are registered with a Bar Association within the European Union or of the Council of Europe.
15. Winning scholars cannot transfer scholarship benefits to another year.
16. Winning scholars will be requested to present a short report of their essay at the annual Congress.



BOURSE UAE POUR LES JEUNES AVOCATS 2023

MODALITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. L'Union des Avocats Européens (« **UAE** ») a créé une bourse pour les jeunes avocats pour promouvoir leur participation au Congrès annuel et à l'Assemblée Générale de l'UAE en 2023 (« **Bourse** »).
2. La Bourse donne droit à ce qui suit :
 - Dispense des frais d'inscription au Congrès annuel / Assemblée Générale de l'UAE de 2023. Le Congrès aura lieu à Thessalonique (**Grèce**) les 2 et 3 juin 2023.
 - Une contribution aux frais de déplacement et d'hébergement (organisé et directement pris en charge par l'UAE, dans la limite de 1.000€ par an).
 - Deux ans d'adhésion gratuite à l'UAE (2023 et 2024).
3. Pour 2023, une bourse sera accordée. Selon la qualité des mémoires et après accord du Comité exécutif de l'UAE, le Comité en charge du programme de Bourse pourra décider d'accorder des bourses supplémentaires (qui ne pourront en tout état de cause dépasser le nombre de trois au total).
4. La Bourse est ouverte aux personnes qui répondent aux critères suivants :
 - «Jeune Avocat » est défini comme tout avocat ayant au maximum 35 ans, inscrit à un barreau d'un Etat membre de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe (y compris les avocats stagiaires, pour autant qu'ils soient inscrits sur les listes de l'Ordre dont ils dépendent, en vertu des règles locales applicables). Il n'est pas obligatoire d'être membre de l'UAE pour concourir à la Bourse.
 - Chaque candidat devra déposer le formulaire de demande et rédiger un mémoire lié au thème du Congrès Annuel de 2023 : *Le régime d'asile européen commun : nécessité d'une réforme ?*, comme détaillé au paragraphe 5 ci-dessous.
 - Le formulaire de demande (redigé en anglais ou en français) et le mémoire doivent être adressés par email à l'adresse secretary@uae.lu avant le **1 avril 2023** à minuit HEC.
 - Chaque participant ne peut soumettre qu'un mémoire par an.

5. Les mémoires doivent être liés au thème du Congrès annuel de 2023, *Le régime d'asile européen commun : nécessité d'une réforme ?*, mais le sujet spécifique du mémoire est au choix de chaque candidat. Les sujets possibles peuvent être par exemple les suivants:
 - La politique européenne d'asile
 - Le principe de solidarité (article 80 du TFUE)
 - Le contrôle des frontières, entre sécurité nationale et solidarité
 - La protection temporaire des réfugiés ukrainiens dans le droit de l'Union européenne
 - - La protection juridique des immigrants dans les Etats membres de l'UE
 - Art. 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et immigration
6. Les mémoires doivent être rédigés en **anglais** ou en **français**, en format Word, double interligne, et ne doivent pas dépasser **6000 mots**, en ce non incluses les notes de bas de page ou indications bibliographiques. La première page du mémoire doit contenir **uniquement** le nom complet et l'adresse électronique du candidat.
7. Les mémoires doivent être des œuvres originales, indépendantes et inédites. Ils doivent pas être utilisés à des fins commerciales par une maison d'édition. Le candidat garantit avoir tous les droits de propriété intellectuelle sur le texte du mémoire envoyé.
8. Le Comité de sélection de la Bourse sera composé de 3 membres de l'UAE, en incluant le Directeur Scientifique et des membres du Comité Exécutif. Ils jugeront les mémoires principalement sur l'originalité, le style, la logique, la recherche et la qualité globale du contenu. Une approche internationale, plutôt qu'une approche strictement nationale, serait appréciée. Des facteurs tels que le besoin financier et la diversité géographique peuvent également être pris en considération.
9. Des mesures sont prises pour garder l'identité des candidats anonyme lors de l'étude des mémoires par le Comité de sélection. Tout candidat qui contacte un membre de l'UAE concernant le contenu de sa dissertation sera automatiquement disqualifié.
10. La décision du Comité de sélection est définitive et aucune correspondance ne sera engagée à ce propos. La décision sera publiée sur le site Web de l'UAE au plus tard le **1 mai 2023**. Les gagnants seront contactés via l'adresse électronique qu'ils auront indiquée sur le formulaire de demande. Il leur sera demandé de fournir une note

biographique précisant les détails de leur carrière juridique, de leurs études et de leurs différentes activités professionnelles.

11. L'UAE se réserve le droit de ne pas attribuer la Bourse si la qualité des essais soumis n'est pas suffisante.
12. Les candidats autorisent l'UAE à publier les mémoires reçus, à savoir la dissertation gagnante, mais également tous les autres mémoires reçus (soit le texte intégral ou des extraits de celui-ci ; ceci comprend, mais sans s'y limiter, la publication dans la documentation de la conférence et/ou sur le site Web de l'UAE et/ou dans toute autre publication de l'UAE). Dans ce cas, le nom de l'auteur sera indiqué de manière appropriée. Aucune compensation pour cette publication ne sera accordée à l'Auteur qui renonce expressément à ses droits d'exploitation économique à cet égard.
13. L'UAE n'est pas responsable de la perte, des dommages subis ou de la non-arrivée d'un mémoire, et ne sera tenue à aucun frais ou aucune dépense relative à la préparation ou l'envoi d'un quelconque mémoire.
14. Si vous obtenez une bourse, veuillez noter que vous pouvez être tenu de fournir un certificat de compétence linguistique en anglais ou en français et une preuve que vous êtes admis à la pratique du droit auprès d'un barreau européen.
15. Les lauréats ne peuvent pas transférer les bénéfices de la bourse à une autre année.
16. Les lauréats seront invités à faire une brève présentation de leur mémoire lors du Congrès annuel.